

CULTURE : une FICHE POUR L'ESSENTIEL

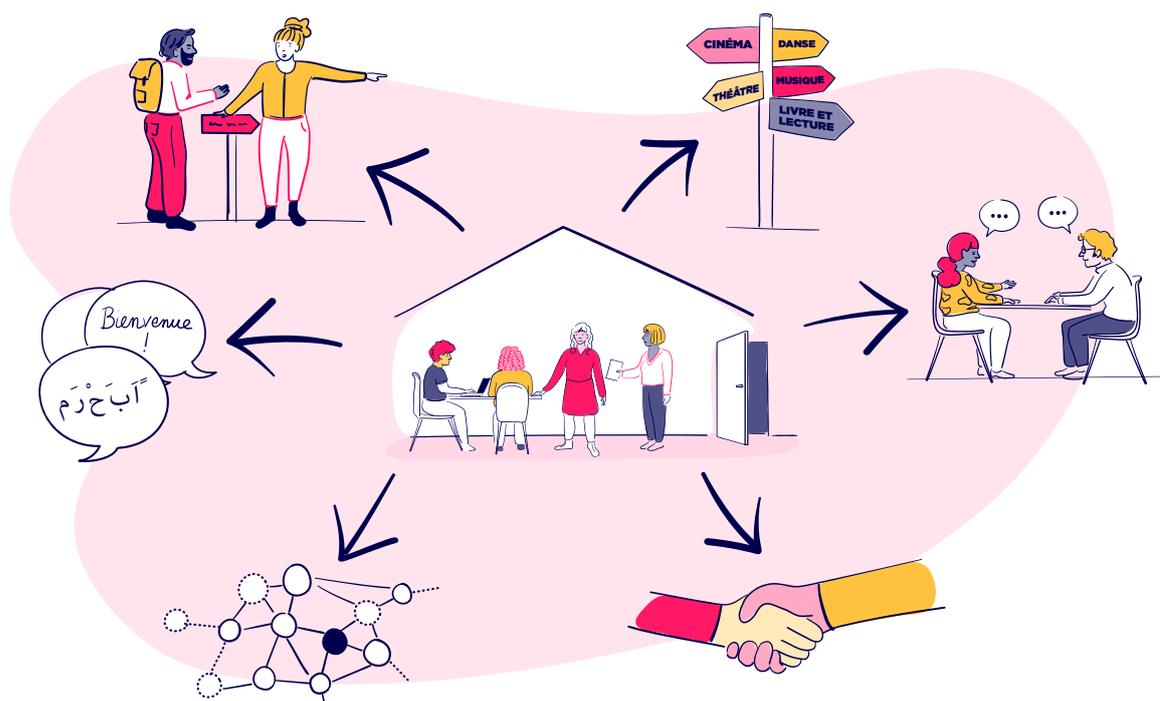
Les agences culturelles mènent, à un échelon départemental ou régional, des missions de service public (animation de réseaux, accompagnement et conseil, aide à la professionnalisation, aide à la diffusion...) à destination des personnes développant ou soutenant des projets dans le champ culturel et artistique (livre, spectacle vivant, cinéma, chant choral...), avec le soutien des pouvoirs publics.

Ces structures sont polymorphes et leur histoire intimement liée à leur territoire et aux relations institutionnelles qui s'y sont développées. Elles peuvent être des « agences », des « offices », des « missions ». Elles sont diverses tant dans leurs missions, leurs liens avec les institutions et les acteur·rices territoriaux·ales, leur structuration ou leur gouvernance.

Le terme d'agence, communément adopté, cache des disparités structurelles profondes qui peuvent brouiller leur compréhension mais qui témoignent de leur richesse. Leur évolution est un miroir de l'histoire des politiques culturelles depuis plus de trente ans et le témoin d'une décentralisation toujours en mouvement.

les agences culturelles

janvier 2025



Menant souvent de front mandat électoral et activité professionnelle, les élu·es manquent de temps pour s'informer et se former afin de mieux saisir les enjeux et les particularités du secteur culturel. Auvergne-Rhône-Alpes Spectacle Vivant, L'A. Agence culturelle Nouvelle-Aquitaine, et ARTIS en Bourgogne-Franche-Comté jusqu'en 2024, en partenariat avec l'Association des maires ruraux de France (AMRF) et avec la complicité de la FNCC, ont conçu ces fiches synthétiques à l'intention des élu·es.

Informatives, méthodologiques et synthétiques, elles renvoient à de la ressource complémentaire et sont accessibles sur les sites internet de chacun des partenaires.

Réalisée par

L'A
AGENCE
CULTURELLE
NOUVELLE-AQUITAINE

AUVERGNE-RHÔNE-ALPES
SPECTACLE
VIVANT

En partenariat avec

AMRF
ASSOCIATION DES MAIRES
RURAUX DE FRANCE

ORIGINES, DIVERSITÉS ET DIFFÉRENCES

Les agences sont nées d'une volonté de l'État qui a rencontré une adhésion des territoires. En effet, depuis les années 1980, il mène une politique de décentralisation, c'est-à-dire qu'il transfère une compétence qu'il exerce à une collectivité locale qu'il choisit.

Derrière l'appellation générique d' « agence », une famille hétérogène rassemble les :

- agences (offices) départementales
- agences (offices) régionales de redistribution d'une partie des financements de la collectivité
- agences régionales de ressources et d'accompagnement
- missions voix
- agences techniques (assistance à la maîtrise d'ouvrage, prêt de matériel...)

On observe trois phases de développement jusqu'à aujourd'hui :

- Les années 80-90 : l'État et les Régions sont parties prenantes de la gouvernance des agences (certaines agences assurent même le rôle de services culturels de la collectivité).
- Tournant des années 2000 : l'État et les collectivités se désengagent de certaines agences, certaines sont même dissoutes.
- Depuis une dizaine d'années même si les Régions et l'État continuent d'être les principaux financeurs des agences, on assiste à une autonomisation de celles-ci : elles doivent défendre leur projet, le soutien des collectivités publiques n'est pas systématiquement acquis et peut faire l'objet par exemple d'une convention pluriannuelle d'objectifs.

La fusion des Régions, en 2015, a amené à redessiner la carte des agences régionales. En effet, certaines ont fusionné, certaines ont disparu, et d'autres ont redéfini leur zone d'action et leurs missions.

Depuis leur apparition, les missions globales des agences restent les mêmes, à savoir :

- aider les personnes et organisations de l'éco-système à s'adapter aux évolutions des politiques culturelles à différents niveaux : local, national voire européen,
- coordonner et animer les réseaux sur le territoire,
- assurer la production et la diffusion de ressources (ouvrages spécialisés, études, répertoires, guides etc)

Elles ont souvent une ou plusieurs spécialités (thématiques) : spectacle vivant, livre et lecture, cinéma... S'adaptant au contexte local, **il n'existe pas deux agences totalement identiques.**

Par ailleurs, elles peuvent avoir des différences en termes de :

- structuration juridique
- mode de gouvernance
- modèle économique
- taille d'équipe
- etc... .

Ces différences sont aussi le reflet d'une grande malléabilité et d'une capacité d'adaptation.

CERTAINES AGENCES SE SONT REGROUPÉES AU SEIN DE RÉSEAUX FORMELS

- La Collaborative

lacollaborative.fr

- Culture.Co

culture-co.fr

- Fédération Interrégionale du livre et de la lecture - FILL

fill-livrelecture.org

COMMENT LES AGENCES AGISSENT-ELLES ET À QUI S'ADRESSENT-ELLES ?

Les agences ont toutes pour point commun d'être soutenues par la puissance publique locale et/ou régionale et/ou nationale et, à ce titre, **elles assurent une mission de service public et d'intérêt général qui incarne, complète et prolonge les choix de politique culturelle portés par les financeurs**. Pour preuve, leurs activités et leurs services sont la plupart du temps gratuits qu'il s'agisse d'accéder à des ressources en ligne, de participer à une rencontre professionnelle ou de bénéficier d'un accompagnement.

COOPÉRATIVES PAR ESSENCE

elles s'inscrivent dans des partenariats nombreux au sein des écosystèmes disciplinaires, sectoriels et thématiques.

ORGANISATIONS OUVERTES

en termes de gouvernance (élu·es, acteur·rices de terrain, représentant·es de collectivités, organisations professionnelles, réseaux, syndicats), **elles s'adressent également à un très large panel d'acteur·rices**, allant de l'étudiant·e en cours de professionnalisation jusqu'aux élu·es locaux·ales en quête de conseil, en passant par les porteur·euses de projets souhaitant construire ou renforcer une organisation support de l'activité.

ORGANISATIONS INTERMÉDIAIRES

agissant selon le principe de subsidiarité, à mi-chemin entre le terrain et les institutions, les agences **restent, plus de 40 ans après leur création, des espaces originaux de concertation** et des actrices privilégiées dans l'accompagnement des politiques publiques.

FOCUS SUR LES AGENCES DE RESSOURCES ET D'ACCOMPAGNEMENT

Contrairement aux offices, elles ont la particularité de ne pas être redistributrices (même si certaines agences peuvent avoir la double compétence).

Elles contribuent à rendre les porteur·euses de projet culturel autonomes et à augmenter leur capacité d'agir dans un environnement complexe, voire tendu, marqué par les crises écologiques, sociales et économiques.

L'information, la mise en lien, la ressource, l'accompagnement, la formation (pour certaines d'entre elles), l'animation de démarches collectives... permettent une meilleure compréhension de l'environnement, une plus grande capacité à prendre des décisions éclairées, à acquérir ou améliorer des compétences, à entrer plus facilement en coopération.

Elles interviennent de façon très engagée dans les domaines de l'ESS, des droits culturels et de la lutte contre les discriminations et violences sexistes, des transitions sociétales ou écologiques, des conditions de travail, de l'entrepreneuriat...

Grâce à leurs équipes formées et expérimentées, agiles et disponibles, elles agissent au plus près du terrain, sous forme d'ateliers, de rencontres, de forums, de rendez-vous personnalisés, en s'appuyant sur des méthodes participatives et d'échanges de pratiques. Leurs outils en ligne riches de multiples ressources leur permettent d'être accessibles à toutes et tous, à tout moment, gratuitement.

POUR ALLER PLUS LOIN



Les agences culturelles territoriales : état des lieux. Restitution de la 1^{ère} rencontre nationale des agences culturelles. OPC, Agence culturelle Alsace, octobre 2016

la-nouvelleaquitaine.fr

L'action culturelle territoriale en France : lecture des recompositions à travers les structures culturelles départementales. Mariette Sibertin-Blanc, Géographie et culturels, 2012

journals.openedition.org

Les agences régionales : un atout pour le spectacle vivant. Gilles Butaud et Anne Chiffert, Rapport de l'IGAC, ministère de la Culture, 2012

culture.gouv.fr

Les organismes départementaux de développement des arts vivants face aux nouveaux enjeux culturels et artistiques : données et perspectives.

Vincent Lalanne, Culture.co, septembre 2010

archives.culture-co.fr/documentation

État des lieux 2018-2019 des structures régionales pour le livre.

FILL, mai 2020

fill-livrelecture.org

Les agences : une nouvelle gestion publique ? Rapport du Conseil d'État.

La Documentation française, septembre 2012

conseil-etat.fr

Vous pouvez retrouver plus d'informations sur les sites internet des différentes agences, offices et réseaux (spectacle vivant, livre, cinéma...) :

Les agences régionales du spectacle vivant :

- Agence culturelle Grand Est : culturegrandest.fr
- APMAC : apmac.asso.fr
- Arsud : arsud-regionsud.com
- Auvergne-Rhône-Alpes Spectacle Vivant : auvergnerhonealpes-spectaclevivant.fr
- L'A. Agence culturelle Nouvelle-Aquitaine : la-nouvelleaquitaine.fr
- OARA Nouvelle-Aquitaine : oara.fr
- Occitanie en scène : occitanieenscene.fr
- Odia Normandie : odianormandie.fr
- Spectacle Vivant en Bretagne : spectacle-vivant-bretagne.fr

Les agences départementales du spectacle vivant : culture-co.fr/nos-adherents

Les agences régionales du livre : fill-livrelecture.org



RÉDACTION

L'A. Agence Culturelle Nouvelle-Aquitaine et Auvergne-Rhône-Alpes Spectacle Vivant.

TROUVEZ LA COLLECTION COMPLÈTE SUR LES SITES DES AGENCES

la-nouvelleaquitaine.fr

auvergnerhonealpes-spectaclevivant.fr

